Le Président,

25.XX.XX.XX

Communication du Président du Conseil régional et du Président du Conseil économique social et environnemental régional

Séance Plénière du 30 avril 2025

Pacte régional pour répondre aux enjeux de santé publique en Centre-Val de Loire : la Région engagée

Avant-propos

Dans la continuité des actions portées par la Région au cours de ces dernières années pour améliorer l'accès aux soins de nos concitoyennes et concitoyens dans le cadre de la mise en œuvre du programme «Ma Région 100% Santé » lancé en 2019, le « Pacte régional pour répondre aux enjeux de santé publique en Centre-Val de Loire», adopté par la Région et le CESER lors d'une session commune en février 2022, engage la mobilisation générale de l'ensemble des acteurs et actrices œuvrant dans le domaine de la Santé, afin de rendre possible l'accès aux soins pour toutes et tous (délibération n° 22.01.03). Ce Pacte traduit une volonté de réunir l'ensemble des parties prenantes pour lutter contre la désertification médicale en actionnant tous les leviers possibles dans les domaines de l'accès aux soins, du développement des études en santé, du renforcement de la prévention en santé et de l'attractivité en Santé des territoires. Il a fait l'objet d'une élaboration associant l'ensemble des groupes de l'assemblée régionale.

Cette mobilisation partenariale a conduit à des avancées historiques :

• Transformation du Centre Hospitalier d'Orléans en Centre Hospitalier Universitaire,
• Ouverture d'une faculté de médecine à l'Université d'Orléans permettant la formation de 200 médecins supplémentaires chaque année,
• Création et montée en charge du GIP Pro Santé pour l'installation de médecins salariés,
• Soutien financier accru aux structures d'exercice regroupé,
• Partenariats renforcés avec les professionnel·les de santé libéraux (FRMPS, FRURS, CPTS),
• Adoption d'un ambitieux Schéma régional des formations sanitaires et sociales
• Augmentation significative du nombre d'étudiants et étudiantes dans les IFSI_instituts de formation en soins infirmiers (+ 519 places entre 2019 et 2025) ainsi que dans les IFAS_instituts de formation d'aide-soignant·es (+ 344 places entre 2019 et 2025)
• Transformation de l'institut régional de Formation en kinésithérapie en Ecole universitaire de Masso-kinésithérapie depuis 2019
• Création de la Faculté d'Odontologie de l'Université de Tours (inaugurée en novembre 2022)
• Ouverture de 6 options santé dans les lycées
• Production de médicaments sur le territoire régional (réindustrialisation, souveraineté nationale)
• Soutien à la recherche en santé (aide Lovaltech pour le développement d'un vaccin nasal et programme ARD Biomédicaments)

Forts de ces avancées, la Région et le CESER entendent **dresser un état complet de ces avancées et engager une nouvelle étape de mobilisation pour l'accès aux soins de toute la population** du Centre-Val de Loire répondant ainsi aux enjeux d'attractivité et de services d'accès aux soins de notre territoire régional. L'engagement permanent du CESER sur les questions de santé attesté par ses nombreuses productions de qualité et ses propositions ambitieuses traduisent une mobilisation forte de la société civile sur un sujet de préoccupation majeure pour nos concitoyen·nes.

A partir de cette priorité partagée apportée à l'accès aux soins, la Région et le CESER ont été conduits à rendre un avis défavorable concernant le contenu du nouveau Plan Régional de Santé 2023-2028 porté par l'ARS (délibération 23.03.06), en raison notamment des ambitions et moyens très limités et largement insuffisants de ce plan au regard des défis rencontrés en région.

Des premiers résultats de l'action engagée en région :

Les données en matière de démographie médicale, récemment publiées par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) attestent de résultats encourageants concernant l'installation des professionnel·les sur le territoire régional. Ainsi les chiffres montrent qu'entre octobre 2023 et octobre 2024, la région Centre-Val de Loire connaît, pour la première fois depuis des décennies de baisse, des soldes positifs de professionnel·les de santé dans plusieurs domaines (différence entre

les arrivées et les départs) et avec notamment : +4 Médecins généralistes, +6 Psychiatres, +15 Anesthésistes-réanimateur·rices, +5 Pédiatres, +7 Pneumologues, +47 Chirurgien·nes-dentistes ou encore +23 Sage-femmes.

Bien évidemment et malgré ces évolutions positives, la situation reste très préoccupante avec une densité médicale toujours inférieure à la moyenne nationale. La densité de médecins généralistes de la région est en effet de 101,8 médecins généralistes pour 100 000 habitant·es, quand la densité observée en France hexagonale est de 125,2. La densité de médecins spécialistes de la région est de 141,1 pour 100 000 habitant·es, quand la densité observée en France est de 181,9. De plus, la démographie médicale doit être évaluée au regard des caractéristiques de la population en Centre-Val de Loire qui est marquée par une augmentation du nombre de personnes âgées avec des besoins croissants en matière de soins et de suivis des pathologies chroniques.

C'est bien en raison de cette situation de pénurie que la Région a choisi d'intervenir très au-delà du champ de responsabilité que lui reconnait la loi en se substituant ainsi régulièrement à l'Etat dans le domaine de l'accès aux soins.

Cette nouvelle étape vise à fixer les priorités de l'action régionale dans le domaine de la formation médicale et paramédicale, dans la diversification de l'installation des médecins et soignant·es et dans l'accompagnement d'innovations en matière d'accès aux soins.
Elle sera traduite notamment par la reconnaissance du statut de Région d'expérimentation et d'innovation pour lequel le Président du Conseil Régional et le Président du CESER ont adressé une demande au Premier Ministre.

De même par cette nouvelle étape de mobilisation, le Conseil régional et le CESER, en appellent à l'Etat sur l'impérieuse nécessité d'un effort supplémentaire et significatif pour faire reculer durablement et efficacement la désertification médicale, y compris au sein des hôpitaux publics, tant l'accès aux soins de qualité pour toutes et tous constitue un droit fondamental et la plus essentielle des sécurités pour chacune et chacun.

La situation très préoccupante des hôpitaux publics et des maternités nécessite une réponse forte et immédiate de la part de l'Etat. Ce sont en effet les piliers du système de santé publique en France. La Région réaffirme son attachement à une offre de santé publique équilibrée dans chacun des 6 départements du Centre-Val de Loire. Elle interpelle l'Etat sur l'impérieuse nécessité de maintenir ses engagements en matière d'investissements dans le système hospitalier.

I. Présence médicale : la Région sur tous les fronts pour accélérer l'installation de nouveaux et nouvelles médecins

A. Point d'étape 2024 : renforcement de la présence médicale

Face à une densité médicale insuffisante, caractérisée par des disparités entre les territoires, la Région, en partenariat avec les collectivités territoriales et l'Etat, a engagé une action très volontariste pour booster l'installation des professionnel·les de santé. Le développement significatif des structures d'exercice regroupé au sein d'un maillage territorial équilibré se traduit par l'installation accrue des professionnel·les et a contribué à améliorer l'accès aux soins pour les habitant·es de la région Centre-Val de Loire.

● **133 MSP** sur le territoire régional

L'engagement financier de la Région pour la **création ou l'extension de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) et de Centres de Santé (CdS)** a permis le développement de ces structures d'exercice regroupé indispensables aux professionnel·les de santé. Composées de médecins généralistes et d'autres professionnel·les de santé (infirmier·es, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, pharmacien·es, dentistes, sage-femmes, etc.), ces structures permettent d'installer ou de réinstaller une **offre de soins dans les territoires**. L'observatoire de la Fédération régionale des Maisons et Professionnel·les de Santé (FMPS) recense, en décembre 2024, **133 MSP** en Centre-Val de Loire qui accueillent **543 médecins généralistes et 1 384 professionnel·les de santé**. A date, la Région a participé directement au financement de **121 (création ou extension) de ces 133 MSP**.

● **25 centres de santé** implantés en région

S'agissant des Centres de Santé, ils peuvent être municipaux, portés par le GIP Pro Santé ou encore relevant du dispositif innovant des « Médecins solidaires ». Au total, la Région a participé au co-financement de **25 Centres de Santé** (municipaux, associatifs, relevant du GIP Pro Santé ou de Médecine Solidaires). Et de nouvelles ouvertures sont envisagées au cours de l'année 2025.

Afin d'obtenir un maximum de synergie des partenaires, le financement de la Région pour les MSP et les centres de santé s'opère via des **dispositifs d'aménagement du territoire** grâce à la mobilisation de différents **outils contractuels :** Contrat de Plan Etat-Région (CPER), Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST), Conventions Région-Départements.

● **100 000 consultations** en 2024 dans les centres régionaux de santé portés par le GIP Pro santé

L'action régionale se matérialise également par le recrutement de médecins salarié·es dans les Centres de Santé. Pour cela, la Région a créé et finance le GIP Pro Santé avec **65** contrats qui ont déjà été signés avec des médecins depuis le lancement du dispositif et **20** secrétaires médicales

ont été engagées. Le GIP Pro Santé gère désormais 20 Centres de Santé. L'activités de ces Centres contribue significativement à améliorer l'accès aux soins des habitant·es :

- Plus de **25 000 patient·es «** médecin traitant » fin 2024
- Près de **100 000 consultations** réalisées en 2024
- Près de **1 000 consultations** réalisées par un·e Infirmier·e en Pratique Avancée (IPA)

L'évolution constante de la hausse des recettes issues des consultations, la maîtrise du niveau de rémunération, les subventions liées à l'activité permettent désormais de couvrir les salaires chargés des médecins.

● **Impulsion et coordination des parties prenantes** au cœur de l'action de la Région

En complémentarité avec le développement des structures de soin partout sur le territoire, la Région accompagne également financièrement les **dynamiques locales** qui participent à lutter contre les déserts médicaux avec la signature et le co-financement de postes d'animateurs et d'animatrices des **Contrats Locaux de Santé** ou encore avec une aide au démarrage des **Communautés Professionnelles Territoriales de Santé** (CPTS). Le Centre-Val de Loire est actuellement la seule région française intégralement couverte par des CPTS. La Région favorise la collaboration avec les professions de santé libérales par le biais de conventions de partenariat avec la **fédération régionale des Maisons et Professionnels de Santé** (FMPS) et avec la **Fédération régionale des Unions Régionales des Professionnels de Santé** (FURPS). La convention avec la FURPS (délibération 23.10.31.75) a notamment conduit à un financement d'un poste CAP Asso pour le Groupement d'Employeurs Santé Ambulatoire (GESA) qui a permis le recrutement de 7 Assistant·es médicales depuis sa mise en place. La convention contient des axes structurants pour favoriser l'accès aux soins des populations comme :

- le déploiement de nouveaux métiers (Assistants et assistantes médicaux, Infirmiers et infirmières en pratique avancée),
- le renforcement de l'attractivité régionale pour les professionnel·les de santé,
- le développement de l'exercice coordonné au sein des formations,
- l'amélioration de la qualité de vie au travail des soignant·es
- le partenariat renforcé avec les CPTS.

● Mobilisation en **partenariat avec les autres collectivités**

Pour renforcer **l'attractivité de notre région en direction des** professionnel·les de santé, la **Région et le GIP Pro Santé** s'associent aux Agences de développement des **Conseils Départementaux** qui portent des dispositifs de soutien à l'installation des médecins ou encore des aides à la mobilité et au logement pour les étudiants et étudiantes en stage.

La Région et les Départements ont mis des moyens en commun pour participer à des salons nationaux permettant de mettre en avant les atouts du territoire régional, les possibilités

d'installation, de stage, de remplacement ainsi que l'appui offert. Une animation commune met en avant le Centre-Val de Loire et chacun des territoires départementaux qui la composent.

● Intervention financière de la Région pour aider au **regroupement de médecins** par des aménagements bâtimentaires.

Afin de mieux en prendre en compte les besoins liés à l'installation des professionnel·les de santé dans les structures d'exercice regroupé, le cahier des charges du CPER a fait l'objet de modification (délibération 23.10.31.75). Cela a permis d'assouplir les modalités d'intervention en fonction des types de projets (MSP ou CdS) mais aussi de prévoir des possibilités de financement pour les autres cas d'exercice regroupé identifier (phase préalable à une labellisation MSP par l'ARS et fonctionnement similaire avec exercice coordonnée, pluriprofessionnel incluant des actions de prévention-promotion en santé).

● Implantation de centres de santé **Médecins Solidaires**

La Région est engagée dans un partenariat avec l'Association **« Médecins Solidaires »** à travers l'ouverture de 6 Centres de Santé Solidaires en Centre-Val de Loire (délibération n° 24.02.06), action soutenue également par l'Etat. Cette association propose une articulation des centres de santé basée sur le « temps partagé solidaire », chaque médecin s'engageant à dédier au minimum une semaine par an au fonctionnement de la structure. Un médecin est ainsi toujours présent au sein de la structure pour la continuité des soins et la prise en charge des patients. Ce partenariat s'est déjà traduit par **l'ouverture de 2 Centres de santé médecins solidaires implantés à Charenton-du-Cher (Cher) et Reuilly (Indre).**

● **Innovation en santé**

A travers 2 appels à projets lancés en 2021 et 2022, la Région a financé près de **90 projets en matière de télésanté** afin de développer les téléconsultations et ainsi faciliter l'accès aux soins. Les principaux bénéficiaires de ces matériels de télésanté ont été les ESMS, les EHPAD, les SSIAD, les CPTS et les MSP. Un 3ème appel à projets est actuellement ouvert, avec le même format d'un co-financement entre la Région, l'ARS et la Préfecture de région (SGAR).

B. 2025 : Nouvelle étape de l'engagement de la Région

● Innover dans le déploiement territorial et les pratiques

- Pour amplifier les effets des dispositifs déjà mis en place, la Région Centre-Val de Loire fait le pari de **l'innovation en santé**. L'évolution des pratiques participe directement au renforcement de l'offre de soins et à celui de l'attractivité du territoire. Ces innovations sont accompagnées par l'engagement de la collectivité régionale.

Le déploiement de nouvelles structures d'exercice regroupé va continuer dans les années à venir avec **14 nouveaux projets de MSP** (ouvertures d'ici 2028) et **5 nouveaux projets de Centres de santé** gérés par le GIP Pro Santé.

La Région poursuit son partenariat avec l'Association **« Médecins Solidaires »**. En plus des **2 Centres de santé médecins solidaires implantés à Charenton-du-Cher (Cher) et Reuilly (Indre)**, le développement va se poursuivre en 2025 avec l'implantation dans l'Eure et Loir et le Loiret et dans l'objectif d'un Centre par département dès 2026.

- Pour mieux accompagner la part croissante de la population vieillissante, la Région accompagne la création du **Gérontopôle**. Cette structure va permettre d'**innover pour mieux accompagner le vieillissement en santé** en développant la recherche adaptée aux personnes âgées, en constituant un centre de compétences et de ressources, en participant à la qualité de l'offre et de services en matière de développement économique ou encore en accompagnant la mutation démographique.

- Pour bénéficier de l'expérience d'autres régions européennes en matière de santé, la Région Centre-Val de Loire a organisé en 2024 un parangonnage (Pays de Galle, Pays-Bas, Suède, Croatie) sous l'égide de l'Union Européenne. Ce travail de pratiques et retours d'expérience croisés, appelé « ***Peer Review*** » (examens par les pairs) a fait l'objet d'une restitution en juillet 2024 qui a souligné la pertinence d'expérimenter des solutions liées à **l'innovation en matière de soins de santé en milieu rural**. La Région souhaite investiguer cette thématique pour innover au service de la ruralité, et notamment étudier avec les établissements de formation en médecine une option de spécialisation dédiée à l'exercice en milieu rural.

Le CESER soutient le développement de maisons de santé sur les campus pour aller plus loin sur la santé de la communauté étudiante

L'amélioration de l'accès aux soins pour les étudiants et étudiantes constitue un enjeu majeur identifié par le CESER Centre-Val de Loire. En effet, près d'un tiers de la communauté étudiante en région Centre-Val de Loire déclare avoir renoncé à consulter un médecin, notamment pour des raisons financières ou d'offres de soins inadaptées. Cette situation est aggravée par une offre sanitaire très inégale selon les sites universitaires, certains ne disposant que d'un personnel en vacation ou d'un point santé limité à l'écoute et à la prévention.

Dans cette perspective, la mise en œuvre de maisons de santé étudiantes (MSE) sur les campus d'Orléans et de Tours apparaît comme une réponse concrète à ces disparités. Ces structures visent à offrir aux étudiants et étudiantes un accès facilité à des soins de proximité et à une médecine préventive, en lien avec les Services Universitaires de Médecine Préventive et de

Promotion de la Santé (SUMPPS). Une telle structure pourrait en outre permettre d'apporter des réponses aux problématiques de santé mentale, en proposant les services d'un ou d'une psychologue.

Le CESER soutient par ailleurs l'idée d'ouvrir les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) existantes à la médecine préventive étudiante sur les sites décentralisés. L'implantation de maîtres de stage en médecine générale, ainsi que le recours aux étudiants et étudiantes en santé pour des actions de prévention, notamment au sein des maisons de santé étudiantes, constituent autant de leviers à activer pour garantir un suivi sanitaire efficace.

La généralisation de ces structures, soutenue par une politique régionale volontariste, permettrait de renforcer l'équité entre les territoires universitaires et d'assurer à l'ensemble de la communauté étudiante des conditions de vie propices à la réussite académique. Elle s'inscrit pleinement dans une logique d'aménagement équilibré du territoire, de prévention en santé publique et de promotion du bien-être étudiant.

II. Développement des formations aux métiers de la santé : priorité de la stratégie régionale

A. Point d'étape 2024 : un véritable changement de paradigme

Le Pacte régional pour répondre aux enjeux de santé publique en Centre-Val de Loire propose, dans son axe 2, l'accroissement important du nombre de professionnel·les de santé. Pour permettre de disposer d'un plus grand nombre d'installations de professionnel·les de santé à l'issue de leurs études, le nombre de jeunes formés issus de notre région doit être accru et la qualité des stages doit être une priorité.

L'augmentation des places pour les étudiants et étudiantes en médecine était une mesure phare du Pacte Santé. Elle s'est traduite par la transformation du **Centre Hospitalier d'Orléans en Centre Hospitalier Universitaire et pour l'ouverture des études de médecine à l'Université d'Orléans**, grâce à une mobilisation de l'ensemble des acteurs et actrices concerné·es et des décisionnaires publics. C'est une avancée historique pour notre Région, seule région métropolitaine à avoir obtenu la création d'une faculté de médecine au cours de ces 30 dernières années.

Cette augmentation se fait en lien avec la Faculté de médecine de Tours, permettant ainsi à la région Centre-Val de Loire de bénéficier d'une double implantation pour la formation des futur·es médecins. Le Pacte Santé prévoit la création de 200 places supplémentaire pour passer de 300 à 500 places en formation de médecine en région. **Dès 2025, 430 places sont ainsi ouvertes dont 100 concernent l'Université d'Orléans**.

Parmi les évolutions significatives, il faut également souligner la formation d'Infirmier·es et Infirmier·es en Pratique Avancée (IPA) à l'Université de Tours, avec 5 mentions proposées : Pathologies chroniques, Oncologie, Maladies rénales, Santé mentale et psychiatrie, Urgences. La capacité de formation IPA est ainsi passée de 19 places à 50 places Le développement de la formation s'est accompagné d'un développement de la profession avec le statut de région expérimentatrice de la fonction d'IPA prescripteur afin d'accroître leur autonomie.

Si l'évolution de l'appareil de formation est une nécessité pour améliorer l'offre de soins, elle nécessite un développement équivalent de l'offre de stages en région pour les internes.

Le développement de l'exercice regroupé, la prise en charge globale de la patientèle et les parcours de soins coordonnés impliquent une connexion croissante entre les médecins et les professionnel·les paramédicaux. Ainsi, la Région a développé une politique particulièrement volontariste sur **l'augmentation des quotas dans les formations sanitaires : infirmier·es, aide-soignant·es, masseurs et masseuses-kinésithérapeutes, ambulancier·es.** Ces augmentations, conformément aux ambitions du Pacte Santé, représentent **plus de 1000 places supplémentaires**. Elles sont rendues possibles par un investissement massif de la Région avec notamment la **modernisation de l'appareil de formation**, le travail sur l'attractivité des formations, le soutien à l'insertion professionnelle des diplômé·es, l'attention portée aux terrains de stages, le confortement des moyens consacrés aux bourses, le développement de la simulation en santé, etc. A ce titre, **un rapport spécifiquement consacré aux formations sanitaires et sociales sera présenté et débattu lors d'une prochaine Assemblée plénière régionale.**

L'appétence pour les études de santé passe aussi par une **meilleure connaissance des formations** et de leurs débouchés. Dans cette optique, le Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours a développé une initiative originale : une **Option Santé**. Cette option, ouverte depuis la rentrée 2023, est proposée aux élèves en Première puis en Terminale. Elle s'organise autour de trois axes principaux :

- Une partie disciplinaire renforcée en SVT, mathématiques et physique-chimie ;
- Un travail sur les compétences psychosociales (gestion du stress, etc.) ;
- La découverte des filières de formation et des métiers de la santé (conférences, stages, visites, etc.).

Cette Option Santé est désormais disponible dans un établissement secondaire de chaque département de la région et bénéficie actuellement à près de 130 élèves :

	Cher	**Eure-et-Loir**	**Indre**	**Indre-et-Loire**	**Loir-et-Cher**	**Loiret**
Lycée avec Option Santé	Lycée Alain Fournier (Bourges)	Lycée Emile Zola (Châteaudun)	Lycée Pierre et Marie Curie (Châteauroux)	Lycée Thérèse Planiol (Loches)	Lycée Claude de France à (Romorantin)	Lycée En Forêt (Montargis)

L'Option Santé doit impérativement **poursuivre son développement quantitatif et qualitatif** avec notamment le renforcement des liens avec les IFSI via le dispositif des Cordées de la réussite. De plus, des événements autour de la découverte des métiers seront organisés à destination des élèves et des équipes éducatives (forums santé, rencontres avec des professionnel·les de santé...). Le **CESER salue la mise en place d'une option santé** dans 6 lycées régionaux qui s'inscrit pleinement dans la dynamique d'aménagement du territoire et de démocratisation des études en santé.

B. 2025 : Nouvelle étape de l'engagement en région Centre-Val de Loire

L'augmentation et l'amélioration de l'offre de formation pour les études de santé doit se poursuivre en Centre-Val de Loire par de nouveaux développement dans les années à venir. Ces mesures sont le gage indispensable d'une amélioration de l'offre de soins à moyen et longs termes.

● Une faculté de médecine à part entière ouverte à Orléans

Le ministre chargé de la Santé et de l'Accès aux soins a confirmé, à la demande des élu·es du territoire, **l'ouverture du Second cycle d'études de médecine à l'Université d'Orléans pour la rentrée 2025**, permettant aux étudiants et étudiantes de débuter leur 4ème année d'études. Ce Second cycle, également appelé Externat, doit permettre de favoriser le **retour d'étudiants et étudiantes parti·es faire leurs études de médecine à l'étranger (Belgique, Roumanie…) dans la mesure où il leur est possible de changer de faculté entre deux cycles**. Cette possibilité vaut pour les études des autres régions françaises mais aussi pour celles et ceux qui suivent actuellement des études de médecine en Roumanie ou en Belgique ou ailleurs en Europe.

La Région doit obtenir l'assurance de l'ouverture d'un **Troisième cycle des études de médecine, également appelé Internat, à Orléans en 2028 dans le cadre d'une coordination forte avec la faculté de médecine de Tours.** Le cursus d'études de médecine sera alors complet. Par ailleurs, la priorité doit être conservée dans le CPER, avec financement des travaux permettant d'accueillir le département de Formation Médicale au sein de l'Université d'Orléans-La Source à la suite du déménagement de la Faculté de Droit en centre-ville d'Orléans.

D'une manière plus large, et en lien avec les propositions de réformes des études de santé du CESER, **la Région appelle à la création de véritables Facultés de Santé, à Tours et à Orléans,** pour aller au-delà des seules études de médecine et créer un regroupement de l'ensemble des composantes universitaires liées aux professions de santé.

● Une première année d'études de santé PASS ouverte dans chaque département de la région

Dans le cadre des propositions de la loi transpartisane prochainement débattue à l'Assemblée nationale, l'Université de Tours envisage l**'ouverture d'un PASS** (Parcours Accès Spécifique Santé) **à Bourges à compter de la rentrée 2026**. Cette ouverture, également préconisée dans un rapport de l'IGAS, sera le premier volet d'un déploiement de la première année d'études de santé dans chaque département (Eure-et-Loir, Indre, Loir-et-Cher), visant à améliorer ainsi le

maillage territorial des études en santé**. La Région et le CESER soutiennent le projet de déployer en proximité la 1ère année des études de santé comme outil au service de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur.** La Région demande que les universités de Tours et d'Orléans disposent pour cela des moyens nécessaires de la part de l'Etat. En particulier, l'université de Tours doit bénéficier d'une forte réévaluation de sa dotation annuelle de fonctionnement, qui au regard de son effectif d'étudiants est actuellement largement en retrait par rapport à la moyenne des universités françaises. Par ailleurs, elle préconise l'installation de ces PASS au sein des IFSI. Situés en proximité des pôles universitaires ou de l'hôpital dans les villes chefs-lieux de département, les IFSI disposent des conditions d'accueil adaptées et la cohabitation de la communauté étudiante et des professions médicales et paramédicales sera de nature à favoriser l'interprofessionnalité indispensable à un exercice professionnel responsable.

- L'accroissement des lieux de préparation au diplôme de masseurs-kinésithérapeutes et l'augmentation des effectifs formés

Une **deuxième école de Masseurs-Kinésithérapeutes** doit ouvrir à Chambray-les-Tours à la rentrée 2025. Cette école sera gérée par Croix-Rouge Compétences et offrira 36 places de formation, avec une préparation du diplôme par la voie de l'apprentissage en 3ème et 4ème année. Ainsi, dès 2025, la région va compter **151 places de formations au métier de Masseurs-Kinés**, dépassant ainsi l'objectif fixé au titre du Pacte Santé (110 places).

Pour une couverture la plus équilibrée possible de la région Centre-Val de Loire, la déconcentration de la formation en kinésithérapie dans l'Indre est souhaitée, sous la forme d'une antenne, en lien étroit avec les écoles de Tours (Croix-Rouge Compétences) et d'Orléans (Ecole Universitaire de Kinésithérapie. **La Région et le CESER soutiennent cette initiative d'antenne pour couvrir le territoire du Berry.**

La Région est également attentive aux discussions en cours sur l'ouverture, au sein de l'Université d'Orléans, d'une formation de pédicure-podologue (25 places). Par ailleurs, compte tenu des besoins prégnants sur les territoires et de l'activité croissante des sage-femmes (suivi de grossesse, suivi gynécologique), la Région propose d'augmenter dès à présent le quota de l'école de sage-femme de Tours qui est actuellement de 32 places. Cette évolution devra impérativement s'accompagner d'un projet d'ouverture d'une école de sage-femme à Orléans, dont la perspective est repoussée à 2028 compte tenu du transfert prochain à l'Université de l'organisation de la formation en maïeutique ainsi que de la création d'un 3ème cycle des études qui permettra l'obtention d'un diplôme d'Etat de docteur en maïeutique. **La Région et le CESER partagent la même préoccupation d'une augmentation du nombre de places de formation en maïeutique afin de répondre aux besoins et soutiennent donc le projet d'une école de Sage-femmes à Orléans que devra mettre en œuvre l'Etat dès 2028.** Le développement de cette offre de formation doit également s'accompagner d'une amélioration des conditions d'entrée en stage avec une inégalité flagrante de traitement : les étudiants et étudiantes souffrent de l'absence d'indemnités de

stage et de la mauvaise prise en charge des frais de déplacement. Cette situation pénalise grandement la réalisation des stages loin des lieux de formation qui coïncident souvent avec les lieux de vie de la communauté étudiante.

● Un **encadrement des internes renforcé** au bénéfice de tous les territoires de la région

Le rapprochement de l'offre de formation médicale et paramédicale est déterminant car il permet aux jeunes de tous les territoires d'accéder aux formations dans la proximité et, l'on constate que les jeunes apprenant ·es font plus systématiquement le choix de s'installer et d'exercer sur leur territoire d'origine.

En avril 2020, face à la problématique croissante des déserts médicaux, prenant appui sur le « Plan territoires universitaires de santé » porté par les Facultés de médecine de Tours, d'Angers, de Caen et de Reims, la Région, a adopté, au sein du Plan « Une région 100% santé » le principe d'un cofinancement à parité par la Région et l'ARS pour la part universitaire de postes de **chef·fes de clinique assistant·es territoriaux (CCAT) a été adopté**. Le déploiement de ces postes dans les centres hospitaliers départementaux vise l'amélioration de la répartition géographique des praticien·nes de médecine via l'accueil dans les internats.

A ce jour, 15 postes de CCAT ont pu être pourvus sur le territoire régional. Ils assurent l'encadrement de la formation des étudiants et étudiantes en médecine lors de leur stage ou en internat dans les centres hospitaliers. Leurs missions sont contractualisées sur une durée de 12 à 24 mois selon les besoins. Les postes sont répartis sur l'ensemble des départements de la région, dans les centres hospitaliers ou dans le cadre de l'exercice libéral concernant la médecine générale et l'odontologie.

Il convient d'expérimenter cette dynamique territoriale en l'étendant à des postes de « Professeur·es associé·es », destinés à des médecins expérimenté·es. Au total, 6 postes seraient ainsi répartis au sein des différents hôpitaux supports de Groupements Hospitaliers de Territoires (GHT).

Les propositions complémentaires du CESER en matière de formation en santé

Renforcer l'articulation entre la réforme du baccalauréat et l'orientation vers les formations en santé

Dans un contexte de transformation des parcours scolaires et universitaires, il est devenu impératif de renforcer la cohérence entre la réforme du baccalauréat et les dispositifs d'orientation vers les études de santé. Cette articulation vise à garantir une orientation plus lisible, plus équitable et plus efficace, dans une logique de continuum éducatif.

Une information anticipée et de qualité sur les formations en santé constitue un levier essentiel pour sécuriser les trajectoires des élèves. Il est ainsi recommandé de renforcer l'information délivrée dès la classe de Seconde, au moment où les élèves choisissent leurs spécialités, afin de favoriser des choix éclairés, en particulier vers les filières MMOPK (médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie, kinésithérapie).

Cette ambition suppose une coordination renforcée entre les rectorats, les établissements scolaires, la Région – dans le cadre de sa compétence en matière d'orientation – et les établissements d'enseignement supérieur. Elle appelle également une montée en compétence des professionnel·les de l'orientation (conseiller·es d'orientation psychologues, professeur·es principaux·ales), par une meilleure connaissance des filières de santé, de leurs exigences, de leurs modalités d'accès et de leurs débouchés.

Le dispositif régional « Ambition Sup Santé », actuellement porté par la faculté de médecine de Tours dans le cadre des « Cordées de la réussite », constitue une base solide à consolider. Il est proposé de l'étendre à l'échelle régionale, en impliquant les deux universités (Tours et Orléans) ainsi que les écoles paramédicales. L'élargissement du dispositif à l'ensemble des filières de santé, notamment celles connaissant des tensions en recrutement (pharmacie, maïeutique), permettrait d'agir concrètement sur les difficultés d'attractivité observées.

Cette dynamique s'inscrit pleinement dans les priorités d'élévation du niveau de qualification, de démocratisation de l'accès aux études de santé, et de réponse aux besoins de santé des territoires.

Vers une adaptation renforcée des capacités de formation en médecine en Centre-Val de Loire

La réforme du numerus clausus, qui fixait à l'échelle nationale le nombre d'étudiants et étudiantes admis en première année de médecine, a été remplacée par un **numerus apertus**. Ce dernier est désormais déterminé localement, en concertation entre les universités et les Agences Régionales de Santé (ARS), afin de mieux répondre aux besoins en santé des territoires.

Dans ce cadre, l'université de Tours a vu ses capacités d'accueil en médecine évoluer à la baisse : 350 places étaient ouvertes à la rentrée 2022, contre 324 en 2023 et 325 en 2024. En parallèle, la mise en place progressive d'une deuxième faculté de médecine à Orléans a permis l'ouverture de 50 places en 2023, puis 100 en 2024.

Ainsi, l'ensemble régional représente actuellement **425 places en formation initiale en médecine**, alors que les besoins estimés nécessiteraient d'en accueillir **au minimum 500 par an** pour répondre aux enjeux de santé publique et au déficit de professionnel·les formé·es en Centre-Val de Loire.

Face à cette situation, le CESER propose que la région Centre-Val de Loire soit **territoire d'expérimentation pour la suppression du numerus apertus**, dans le cadre des possibilités offertes par la loi 3DS. Cette mesure permettrait de lever les plafonds de formation aujourd'hui

contraignants et d'ajuster réellement l'offre de formation aux besoins du territoire, en particulier dans un contexte de transition démographique et de tensions fortes sur les effectifs médicaux.

De même, il appelle au même titre à la mise en œuvre d'un dispositif de régulation à l'installation pour la médecine générale, à l'instar de l'ensemble des autres professions de santé.

Le CESER appelle les **Ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que de la Santé** à allouer les **moyens nécessaires** au renforcement des capacités de formation, en particulier pour accompagner la montée en puissance de la nouvelle faculté d'Orléans. Même à plein régime, celle-ci ne permettra pas, à elle seule, de compenser le déficit structurel de formation médicale de la région, dont les indicateurs restent très en deçà de la moyenne nationale.

Vers un décloisonnement des formations en santé et une gradation des compétences

Dans un contexte de transformation profonde du système de santé, la nécessité d'adapter les formations aux évolutions des métiers et aux besoins des territoires devient une priorité. Le **décloisonnement des cursus de formation en santé**, en particulier dans le champ paramédical, constitue un levier majeur pour renforcer l'attractivité des carrières, favoriser les mobilités professionnelles et structurer des parcours de formation plus lisibles et progressifs.

Dans cette perspective, la mise en œuvre d'une **licence santé à tronc commun** permettrait d'instaurer un socle partagé de formation pour les principales filières sanitaires – médicales, paramédicales et maïeutiques. Cette structuration commune favoriserait :

- La mutualisation des enseignements fondamentaux (biologie, santé publique, éthique, communication, etc.) ;
- Une culture de la pluridisciplinarité et de la collaboration interprofessionnelle dès les premiers temps de la formation ;
- Une orientation progressive des étudiants et étudiantes, en fonction de leurs compétences, de leurs appétences et des besoins du système de santé.

Parallèlement, la **gradation des compétences** permettrait de bâtir des parcours de professionnalisation cohérents et évolutifs, intégrant :

- Des passerelles entre les métiers (infirmier, aide-soignant, ergothérapeute, etc.) ;
- Une reconnaissance des acquis tout au long de la vie professionnelle ;
- Une montée en qualification progressive, adaptée aux réalités d'exercice.

Cette dynamique suppose une coordination renforcée entre les instituts de formation, les universités, les structures employeuses et les agences régionales de santé. Elle appelle également une **ingénierie de formation modulaire et souple**, compatible avec la formation initiale et continue.

En structurant une offre de formation plus flexible, lisible et inclusive, ces évolutions répondent à la double ambition de **valoriser les métiers du soin** et de **mieux faire face aux tensions en ressources humaines** dans les secteurs sanitaire et médico-social.

Le CESER alerte par ailleurs sur la situation des IPA, tant au sujet du financement de leur formation que de la réelle prise en compte de leur statut et de leurs compétences par la communauté médicale.

● **L'attractivité des métiers en santé : un enjeu persistant**

La Région et le CESER soulignent l'impérieuse nécessité de poursuivre et d'amplifier l'ensemble des actions portant sur l'attractivité des métiers en santé afin de permettre une meilleure connaissance des formations et des débouchés professionnels.

III. La Région agit sur les déterminants de la santé pour réduire les inégalités

A. Bilan 2024

En complément des mesures liés à l'installation des professionnel·les de santé et aux formatons en santé, le Pacte régional prévoit également des actions de prévention et de promotion de la santé. Celles-ci participent en effet activement à une meilleure santé des habitants et modifie ainsi le rapport aux spécialistes de santé. Agir en amont des problèmes de santé permet de diminuer le recours aux professionnel·les de santé et d'améliorer la santé de la population du Centre-Val de Loire. Les actions de prévention de la santé portent sur de nombreux domaines : éducation, environnement, alimentation ou encore sport.

Par ces actions en matière de **Santé-Education**, la Région apporte un appui aux jeunes et aux équipes éducatives, notamment pour la mise en œuvre du **parcours éducatif de santé** prévu par les programmes de l'Education nationale. En proposant des **actions éducatives en matière de promotion de le santé** (espace écoute santé mentale, aide à la contraception, budget précarité menstruelle, etc.), la Région agit directement ou via son appel à projets « 100% éducation ». Ce soutien régional bénéficie à plus de **25 000 lycéens et lycéennes** chaque année.

En matière de **Santé-Environnement**, le quatrième Plan Régional Santé-Environnement (PRSE4) a été signé en 2024. Le PRSE4 porte sur la période **2024-2028** et vise à améliorer la santé environnementale en région en s'appuyant sur **quatre axes principaux** : sensibilisation et formation, interactions entre santés humaine, animale et végétale (dispositif « Une Seule Santé »), réduction des risques environnementaux et création d'environnements favorables à la santé. Ce plan met en œuvre des actions concrètes adaptées aux spécificités locales, tout en s'inscrivant dans les priorités nationales. Il reflète une **approche multidisciplinaire et systémique pour répondre aux enjeux de santé** liés à la qualité de l'air, de l'eau, des sols et des habitats.

S'agissant de **Santé-Alimentation**, l'un des principaux enjeux est de s'assurer que tous les citoyen·nes puissent avoir accès à une alimentation de qualité abordable et bénéfique pour la santé. Cet enjeu passe notamment par le développement d'une **restauration collective de qualité** dans

les lycées basée sur une alimentation de qualité faisant place aux produits biologiques et à l'approvisionnement en circuits courts de proximité. Il passe également par des **actions de sensibilisation** pour une prise de conscience de la nécessité d'agir sur la santé par l'alimentation en prévention de certaines maladies. La Région participe également à l'animation et au financement des **18 Projets Alimentaires Territoriaux** (PAT) qui se sont constitués à l'échelle de bassins de vie et qui engagent un travail important favorisant les productions et transformations de produits locaux de qualité au plus près des consommateurs. Les **Contrats Locaux de Santé**, dont la Région est signataire et co-finance les postes d'animation, constituent le vecteur adapté pour incarner les orientations régionales en matière de lien entre alimentation et santé.

La prévention et la promotion de la santé s'incarnent également dans les actions conduites par la Région dans le domaine du **Sport-Santé**. **L'activité physique** concoure efficacement à la lutte contre la sédentarité, responsable de nombreuses maladies et d'une dégradation de la santé des habitant·es. Au travers de son soutien au monde sportif, la Région souhaite poursuivre la démocratisation des **pratiques sportives pour toutes et tous**, en particulier pour les jeunes de 15 à 25 ans, les femmes et les personnes en situation de handicap. La Région a récemment adopté un **rapport en ce sens** (délibération 25.01.03). De plus, des actions telle que la **Loire à Vélo** ou encore les investissements de la Région dans les **équipements sportifs dans les lycées** portent cette même dynamique d'une activité physique plus régulière, pour améliorer la santé de la population régionale.

B. Perspectives 2025

La Région entend continuer la mobilisation en matière de prévention-santé, en pleine complémentarité avec l'ensemble des autres mesures du plan santé. Cet engagement va notamment se traduire par des actions concrètes :

- La poursuite des **travaux d'animation du PRSE4** en lien avec l'ARS, la DREAL, la DRAAF et la Préfecture de région ;
- La poursuite des actions de **sensibilisation aux enjeux des perturbateurs endocriniens** ;
- Le déploiement d'une démarche interrégionale d'accompagnement de la recherche sur la présence de micro-polluants dans les eaux de la Loire et la construction de solutions et de réponses sur les territoires, en partenariat avec la Région Pays-de-la-Loire.

Le CESER plaide pour une meilleure cohérence territoriale des politiques de santé environnementale

L'élaboration des politiques régionales de santé s'inscrit dans un paysage stratégique particulièrement dense, composé de onze plans distincts, chacun piloté par des acteurs et institutions variés, avec des objectifs parfois divergents. Cette multiplicité soulève une question

centrale : celle de l'articulation entre ces dispositifs et la nécessité de désigner un véritable **chef de file** capable d'agir comme **ensemblier**, garant de la cohérence d'ensemble.

Cette complexité est d'autant plus marquée que les politiques de santé doivent également s'articuler avec les autres outils d'aménagement territorial, tels que les **SCOT** ou les **PLUi**, dans un contexte institutionnel qualifié de **mille-feuille territorial**, qui rend difficile la mise en synergie opérationnelle.

Face à ce constat, il apparaît essentiel de **réhabiliter des outils de planification territoriale**, en développant notamment une **cartographie partagée des risques sanitaires et environnementaux**, ainsi qu'un inventaire consolidé des dispositifs existants à l'échelle régionale. Une telle démarche permettrait d'avoir une vision d'ensemble des enjeux, de mieux cibler les priorités et d'assurer un pilotage coordonné.

Par ailleurs, l'élaboration des politiques régionales de santé environnementale se heurte parfois à des normes et directives d'échelle supérieure – notamment européennes – qui, bien que fondées sur des enjeux globaux (phytosanitaires, énergétiques…), peuvent entrer en contradiction avec les orientations régionales. Cette tension invite à renforcer les interfaces de dialogue entre les niveaux de gouvernance.

Une piste structurante consisterait à **inscrire le PRSE 4** (Plan Régional Santé Environnement) **dans le SRADDET**, qui présente l'avantage d'être un document prescripteur, piloté par la Région en tant que chef de file en matière d'aménagement. Cette inscription permettrait de renforcer la cohérence entre les politiques de santé environnementale et les stratégies régionales de développement durable.

En tout état de cause, il est indispensable que les **élus locaux s'approprient pleinement le PRSE 4** et l'intègrent dans leurs **Contrats Locaux de Santé (CLS)**, afin de garantir une déclinaison opérationnelle de ces enjeux au plus près des territoires et des populations.

- Le suivi des travaux des différents **Contrats Locaux de Santé**, en particulier sur les volets liés à l'alimentation ainsi que sur le dispositif « Une Seule Santé » qui englobe les interactions entre les Santés humaine, animale et végétale. La montée en puissance de ce sujet lié aux interactions systémiques entre les 3 santés doit faire l'objet d'une attention renforcée et d'un travail approfondi ;
- Les évolutions du dispositif des actions éducatives qui deviennent « **Ma Région Ô Lycées** » avec le maintien de la thématique socle de la santé (délibération 25.01.02) ;
- Les **Assises de l'alimentation**, qui vont se tenir à l'automne 2025, seront l'occasion d'aborder la santé dans un cadre partenarial et co-construit.

Conclusion : La Région et le CESER restent convaincus de la nécessité d'une intervention volontariste et coordonnée en matière de santé

Au travers de cette communication conjointe entre la Région et le CESER, les Assemblées régionales souhaitent réaffirmer leur détermination à agir très concrètement pour améliorer la santé des habitant·es et favoriser un accès aux soins de qualité sur l'ensemble du territoire régional. L'actualité nationale est riche en matière de santé et souligne l'importance cruciale de cette thématique et l'impérieuse nécessité d'innover :

La **proposition de loi n°966 pour lutter contre les déserts médicaux** a été déposée le 13 février 2025 et est actuellement renvoyée à la Commission des affaires sociales. Le texte initial prévoit 4 dispositions : la régulation de l'installation des médecins généralistes et spécialistes dans les zones sur-dotées, la suppression de la majoration des tarifs pour les patients sans médecin traitant, une première année en études de santé dans chaque département et le rétablissement de l'obligation de permanence de soins. Cette proposition transpartisane est accueillie très favorablement en ce qu'elle augure notamment du déploiement des études de santé dans la continuité des décisions déjà prises pour le Centre-Val de Loire. La Région et le CESER seront attentifs aux suites données à ce texte législatif ainsi qu'aux moyens financiers dévolus par l'Etat aux universités de Tours et Orléans dans ce contexte. **Compte tenu du projet d'ouverture d'un PASS à Bourges à la rentrée 2026, la Région Centre-Val de Loire se porte candidate pour expérimenter la première année en études de santé dans chaque département.**

La **proposition de loi n°420 sur la profession d'infirmier·e**, adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale le 10 mars 2025 et pour laquelle la procédure accélérée a été engagée, est actuellement en première lecture au Sénat. Ce texte vise à moderniser et élargir les compétences des infirmiers et infirmières via des missions telles que le diagnostic infirmier, la conciliation médicamenteuse et le droit de prescription pour certains produits. Ce texte, conçu pour répondre aux défis des déserts médicaux et au vieillissement de la population, propose une meilleure reconnaissance des 600 000 infirmiers et infirmières en activité et une autonomisation accrue de leur profession. Sans remplacer les médecins, il permet une délégation de tâches pour alléger le système de santé tout en renforçant le rôle des infirmiers et infirmières dans les soins de premier recours, la prévention et l'éducation thérapeutique. **A l'instar de l'expérimentation menée pour les IPA, il est proposé que la Région Centre-Val de Loire puisse expérimenter le déploiement des mesures de cette future loi.**

Le **retour en France de la communauté étudiante française partie suivre leurs études à l'étranger** constitue également une priorité pour le territoire régional. L'opportunité de **l'ouverture du 2nd cycle d'études en médecine à Orléans** est à même de permettre ce retour. En effet, les étudiants et étudiantes en médecine français·es issu·es de facultés européennes peuvent revenir en France pour poursuivre le second cycles d'études de médecine. Ces dernier·es sont autorisé·es

à passer les nouvelles Epreuves Dématérialisées Nationales (EDN) et les Examens Cliniques Objectifs Structurés (ECOS).

De plus, le GIP Pro Santé est prêt à engager des **travaux pour démarcher les étudiants et étudiantes hors de France** en portant les opportunités d'études de médecine en Centre-Val de Loire ainsi que les possibilités d'installation sous un statut salarié à l'issue de ces études.

De même, la **mise en place du statut de "Docteur Junior" en médecine générale** est une étape importante dans le cadre de la réforme du troisième cycle des études médicales. Ce statut, mis en place depuis 2020, concerne les étudiants et étudiantes en fin d'internat qui ont validé les deux premières phases de leur formation et soutenu leur thèse. Pendant cette phase de consolidation, d'une durée d'un an, les docteurs juniors exercent de manière autonome mais sous supervision, afin de renforcer leurs compétences pratiques avant d'obtenir leur diplôme d'études spécialisées (DES). En médecine générale, cette phase a été officialisée avec l'ajout d'une quatrième année d'internat, visant à mieux préparer les futurs médecins généralistes à leur pratique professionnelle tout en répondant aux besoins de santé publique, notamment dans les zones sous-dotées. Son déploiement, qui suscite des avis partagés parmi les médecins expérimenté ·es, nécessite un effort collectif avec un accompagnement adapté de l'Etat et de l'ARS auprès des professionnel·les de santé pour garantir la réussite du dispositif et sa pérennité ainsi que la **pleine mobilisation de l'ensemble des collectivités s'agissant de la mise à disposition de locaux professionnels, des solutions d'hébergement et des modalités de transports. Le GIP pro santé engagera les actions permettant d'accueillir des « Docteurs juniors » au sein des centres de santé dont il a la gestion.**

La Région et le CESER se félicitent également de la récente annonce par l'ARS Centre-Val de Loire de l'accueil de **près de 200 Praticien·nes à diplôme hors Union Européenne (PADHUE) pour leur parcours de consolidation en Centre-Val de Loire**. Une attention particulière sera portée à la mise en œuvre effective de cette annonce ainsi qu'à la répartition territoriale de ces postes. Par ailleurs, la Région et le CESER appellent à améliorer ce statut professionnel encore trop souvent marqué par des démarches administratives complexes et des conditions de travail incertaines. Parallèlement, il est souhaité que les PADHUE soient accompagnés au mieux dans la préparation de la validation de leurs compétences afin d'obtenir leur autorisation d'exercice.

Enfin, dans les perspectives de développement des formations paramédicales et médicales, la Région et le CESER soutiennent les projets d'ouverture de formation dans le département des formations en santé de l'Université d'Orléans avec une formation de Pédicure-Podologue à compter de la rentrée 2026 ainsi qu'une école de Sage-Femme à compter de la rentrée 2028.

Dans le cadre du lancement d'une nouvelle étape de mobilisation pour la reconnaissance de la région Centre-Val de Loire comme :

- **Territoire d'engagement accéléré**
- **Territoire d'expérimentation à grande échelle**
- **Territoire d'innovation partagée**

Le Président de Région et le Président du CESER ont proposé au Premier Ministre 10 mesures d'accélération :

- L'ouverture dès la rentrée 2026, au sein de nos pôles universitaires départementaux de Bourges, de Chartres, de Châteauroux, de Blois de la première année de médecine (PASS) pour que les jeunes issus de tous les territoires puissent s'engager dans les études de médecine. Ces ouvertures permettront le renforcement de la présence sur tous les territoires tant il apparait évident que la décision d'exercer sur un territoire est très souvent motivée par le lien que le médecin a développé avec ce territoire, soit parce qu'il y a grandi, soit parce qu'il y a été formé.
- L'augmentation importante du nombre d'internes en médecine affectés au sein des différents groupement hospitaliers de territoire partout sur le territoire régional pour stopper et inverser les tendances négatives constatées après la réforme de l'internat.
- La mise en place en urgence d'un programme ambitieux facilitant l'accueil en internat dans les hôpitaux de la région de très nombreux jeunes étudiants passionnés par la médecine mais contraints d'aller étudier notamment en Belgique ou en Roumanie en raison du nombre très insuffisant de places ouvertes dans nos facultés, consécutif au numerus clausus qui préexistait.
- Le soutien accru aux PADHUE exerçant dans les hôpitaux de la région pour qu'ils se préparent dans de bonnes conditions à la validation de leurs compétences, complété par un accompagnement pour assurer leur affectation dans les hôpitaux de la Région Centre-Val de Loire.
- La priorité donnée à des candidats issus de la région Centre-Val de Loire lors de l'entrée dans les instituts en soins infirmiers (IFSI) de notre région et la mise en place d'un entretien systématique permettant de s'assurer de l'adéquation du projet de chaque candidat à la spécificité du métier envisagé.
- Le développement accéléré de la complémentarité des tâches entre les médecins et des infirmières en pratique avancée en plus grand nombre.
- L'expérimentation encadrée de l'accès direct à la prise en charge de patients par certaines catégories de professionnels de santé (kiné, sage-femme, ...)
- L'ouverture dans chaque département de résidences pro-santé pour l'accueil d'étudiants en médecine et d'étudiants des différentes formations paramédicales (infirmiers, kiné, stagiaires ...)
- Le développement, dans toutes les formations paramédicales qui le permettent, de la formation en alternance sur une partie du cursus.
- La reconnaissance de l'ensemble des territoires de la région comme territoires prioritaires bénéficiant, au regard de la pénurie constatée, de toutes les aides afin de renforcer leur attractivité pour les futurs médecins et professionnels de santé.

A partir des avancées déjà réalisées, de l'ouverture que constitue la proposition de loi transpartisane débattue à l'Assemblée Nationale et des nouvelles propositions formulées par les Présidents du Conseil Régional et du CESER, il vous est proposé de débattre pour conforter cette nouvelle étape pour l'accès aux soins de l'ensemble de la population.

François BONNEAU et Pierre ALLORANT